



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 50608

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la convention d'éducation prioritaire à Science Po Paris, voie de recrutement allégée mais sélective destinée aux lycées de zones d'éducation prioritaire (ZEP). En treize ans 1153 lycéens ont intégré Sciences Po Paris grâce à ce dispositif. Malgré tout certains sont oubliés. Dans l'enquête « Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences Po en Île-de-France », il est pointé que les petites classes moyennes n'ont pu profiter de cette ouverture sociale. Parmi les admis *via* la convention d'éducation prioritaire, 60 % appartiennent aux classes défavorisées et seulement 20 % aux classes moyennes. Une autre catégorie de population est laissée de côté par la convention : les ruraux. Les ZEP sont plus souvent situées en ville qu'à la campagne. C'est pourquoi il lui demande si des dispositions permettant de créer des liens avec les territoires plus enclavés et de mieux prendre en compte les classes moyennes peuvent être envisagées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50608

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 février 2014](#), page 1724

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)